

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n° 580 portant expulsion du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 580

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 22 mai 1947
Numéro JO n° 4 du 31/05/1947	Date du numéro 31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 février 1955 fixant les conditions d'admission et de séjour des Franenis et étrangers à la Côte française des somalis promulgué par arrêts du 9 avril 1947 et les textes qui l'ont modifié

Sur la proposition du chef du services de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Sont expulsés du territoire de la Côte française somalis les personnes dont les noms suivent: Hassan said bouchari arabe kerchi 16 ans. né à Z'kri (Yémen). fils de feu Mohamed Bouchari et de Salam Mohamed. immigré clandestin en situation irrégulière depuis 5 mois, Suid A'ouan. Arabe Asbahi. 26 ans. né Assabé (Yémen), fils de Alouan Abdou e de Safia bint Saïd autorisé à séjourner à Djibouti comme coolie à la , M.A. O. a quitté son travail pour ouvrir un Hassan Ali Nacer, Arabe Poubahi, 57] ans, né à Doubha (Yémen), fils de Ali Nacer et de Saada nt Ahmed, marie, enfant au Yémen, à Djibouti depuis 1944: condamné, pour usage de faux passeport 10 jours: de prison. Saïd Saiem. Arabe Zografki 4 ans. 5 à Makatia (Yémen), fils Salem Maidar et Zukia bint Aouad (décédés); à Djibouti depuis avril 5, coupable de fraude dans la perception de devises destinées à sa famille: Bached Mohamed. Arabe Zikri 14 ans né au Yémen. fils de Mohamed Ghanem et de Fatima Salch, sans papiers: Seif Mohamed, Arabe Ziiikri, 25 ans, frère de Rached Mohamed, né au Yémen. sans travail, sans papiers,

le gouverneur.p.h.siriex